

13. Enseignement de spécialité sciences économiques et sociales

Lors de l'épreuve terminale dans l'enseignement de spécialité sciences économiques et sociales, les candidats peuvent être évalués sur les parties suivantes du programme de la classe de terminale :

Questionnements « Science économique », uniquement les items suivants :

- Quels sont les sources et les défis de la croissance économique ? *(tous les ans)*
- Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ? *(uniquement quand l'épreuve a lieu en année impaire)*
- Comment lutter contre le chômage ? *(uniquement quand l'épreuve a lieu en année impaire)*
- Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ? *(uniquement quand l'épreuve a lieu en année paire)*
- Quelles politiques économiques dans le cadre européen ? *(uniquement quand l'épreuve a lieu en année paire)*

Questionnements « Sociologie et science politique », uniquement les items suivants :

- Comment est structurée la société française actuelle ? *(tous les ans)*
- Quelle est l'action de l'École sur les destins individuels et sur l'évolution de la société ? *(uniquement quand l'épreuve a lieu en année paire)*
- Quels sont les caractéristiques contemporaines et les facteurs de la mobilité sociale ? *(uniquement quand l'épreuve a lieu en année impaire)*
- Quelles mutations du travail et de l'emploi ? *(uniquement quand l'épreuve a lieu en année paire)*
- Comment expliquer l'engagement politique dans les sociétés démocratiques ? *(uniquement quand l'épreuve a lieu en année impaire)*

Questionnements « Regards croisés », uniquement les items suivants :

- Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ? *(uniquement quand l'épreuve a lieu en année paire)*
- Quelle action publique pour l'environnement ? *(uniquement quand l'épreuve a lieu en année impaire)*

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval